

LE 5 JUILLET 2021  
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi cinq juillet deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

Mme Guylaine Coursol (visioconférence)  
M. Robert Charron (visioconférence)  
Mmes Isabelle Gauthier (visioconférence)  
M. Marc Laurin (visioconférence)

**Sont également présents :**

M. Mario Boily, directeur général (visioconférence)  
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe (visioconférence)  
Suzanne Mireault, greffière (visioconférence)

**Sont absents :**

MM. Jean Bouchard, maire  
Michel Lauzon, conseiller  
François Bélanger, conseiller  
Mme Francine Charles, conseillère

<b>566-07-2021</b>	<b>Modification de la résolution numéro 271-04-2021 <i>Soumission relative à des travaux d'asphaltage 2021, phase I. (2021-024) (X3 211 U3 N15664)</i></b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le mode de financement relatif à l'imputation de la dépense, tel qu'indiqué au tableau joint à la résolution numéro 271-04-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 271-04-2021 *Soumission relative à des travaux d'asphaltage 2021, phase I*, afin de remplacer le tableau mentionné au dernier paragraphe par celui joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

<b>567-07-2021</b>	<b>Modification de la résolution numéro 484-06-2021 <i>Soumission relative aux travaux d'alignement des rues Boileau et Lapointe, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (2021-040) (X3 211 U3 N14962)</i></b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le mode de financement relatif à l'imputation de la dépense, tel que mentionné au dernier paragraphe de la résolution numéro 484-06-2021;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 484-06-2021 *Soumission relative aux travaux d'alignement des rues Boileau et Lapointe, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier*, afin de remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

*« D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2452. »*

<b>568-07-2021</b>	<b>Modification de la résolution numéro 369-05-2021 <i>Soumission relative aux travaux d'asphaltage 2021, phase 2. (2021-031) (X3 211 U3 N15665)</i></b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le mode de financement relatif à l'imputation de la dépense, tel que mentionné au cinquième (5<sup>e</sup>) paragraphe de la résolution numéro 369-05-2021;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 369-05-2021 *Soumission relative aux travaux d'asphaltage 2021, phase 2*, afin de remplacer le tableau mentionné au cinquième (5<sup>e</sup>) paragraphe par celui joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

<b>569-07-2021</b>	<b>Adoption du règlement numéro 2474 modifiant le règlement numéro 2452 <i>Autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux d'asphaltage de diverses rues, chemins, sentiers piétons, stationnements, parcs, pistes cyclables et trottoirs pour l'année 2021, autorisant à ces fins une dépense de 11 027 000 \$, un emprunt de 5 604 000 \$, appropriant un montant de 3 591 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, un montant de 382 000 \$ à même le surplus accumulé affecté et un montant de 1 450 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux, afin de retirer des dépenses en immobilisations concernant certains travaux et afin d'en ajouter d'autres relatives exclusivement à des travaux de voirie. (G8 400)</i></b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 28 juin 2021, un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2474, tel que présenté.

---

Patrick Charbonneau, maire suppléant

---

Suzanne Mireault, greffière